PROJET D'AMENAGEMENT PARTIEL DES TERRAINS SITUES AU LIEU DIT "HINTER DEN GÄRTEN" A LUXEMBOURG – GASPERICH

ECHELLE = 1:500

DRESSE A LUXEMBOURG EN JUIN 1967

L'ARCHITECTE :

LES PROPRIÉTAIRES :

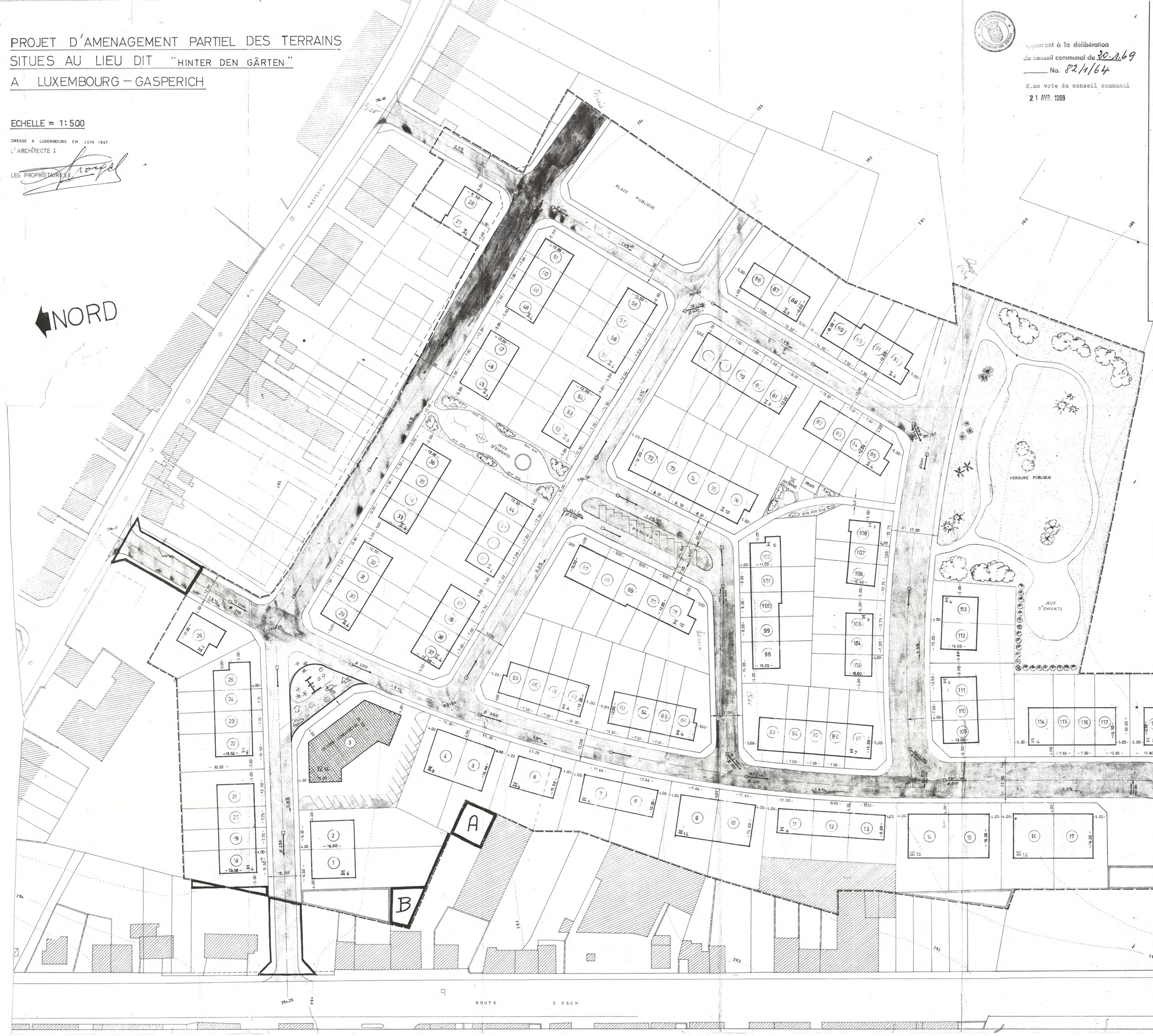

Ville de Luxembourg
Administration communale

Appartient à la délibération du conseil communal du 30.1.69
No. 82/1/64

2ème vote du conseil communal
21 AVR. 1969

LEGENDE :

- RUES PROJETÉES
- PLACES PUBLIQUES, TROTTOIRS ET CIRCULATION PEDESTRE
- PARKING PUBLIC
- PARKING PRIVE — LES GARAGES-ABRI PARTICULIERS SONT PARTOUT DANS LES MAISONS
- MAISONS D'HABITATION — II, III ETC. = NOMBRE NIVEAUX PLEINS; INDICES 1, 2 ETC. = NOMBRE DE LOGEMENTS; (1) = NUMEROTAGE DES PLACES A BATIR
- MAISON DE COMMERCE
- PLANTATIONS PUBLIQUES
- SURFACES A ECHANGER
- SURFACES A CEDER
- SURFACES A ACQUERIR
- LIMITE DU REMEMBREMENT PROPOSE
- COURBES DE NIVEAU
- DECLIVITE DES RUES
- REGARD ET SENS D'EVACUATION DES EAUX USEES (SYSTEME MIXTE)

N° 3737/68

RESERVE

Le présent plan fait l'objet d'un avis favorable, sous réserve des observations énoncées dans la déclaration ci-jointe

Luxembourg, le 22.11.68

La commission d'aménagement.